A-C® 3A,6,6A,7,7A,8,8A,8AG,9,9A,9CF,9F,16,16A,617,617A,617FGA,820A,1810A

000000011455

Version 5.7	Date de révision 17.10.2025	Remplace 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	A-C® 3A,6,6A,7,7A,8,8A,8AG,9,9A,9CF,9F,16,16A,617,617A,617FGA,820A,1810A
FDS-nombre	:	000000011455
Type de produit	:	Substance
Remarques	:	Document conformément à l'Art. 32 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique	:	éthylène, homopolymère
No.-CAS	:	9002-88-4
Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119462827-27

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Additif pour polymères Adjuvant de fabrication Lubrifiant
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	SOLSTICE ADVANCED MATERIALS IRELAND LIMITED 1st Floor, Liffey Trust Centre, 117-126 Sheriff Street Upper D01 YC43 Dublin Irlande	Solstice Advanced Materials US, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA

Téléphone	:	+353 1 536 5150
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	SafetyDataSheet@solstice.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
	:	Centre de contrôle de poison: France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures. Risque d'explosion de poussière. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
éthylène, homopolymère	9002-88-4 01-2119462827-27		100 %	N.C.*

N.C.* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

3.2. Mélanges
Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:
Transférer la personne à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:
Laver avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après contact avec le produit fondu. Ne pas enlever le produit solidifié de la peau en le râclant. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion:
Voie d'exposition improbable En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Brouillard d'eau
Produit sec
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le matériel peut créer des conditions glissantes.
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Eviter la peau sans protection
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Le contact avec le produit chaud provoque des brûlures thermiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Risque d´explosion de poussière , éviter l´accumulation de poussière et des charges électriques (étincelles)
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).
Pour produit en fusion :
Le produit déversé va se solidifier.
Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de manutention mécanique.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Les sols, les murs et les autres surfaces doivent être nettoyées régulièrement. Conserver à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail.

Classe d´explosibilité de poussière:

St1

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:
Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun:
Ne pas stocker en commun avec: Oxydants forts

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'ordre technique
En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.
Utiliser une ventilation adéquate et/ou des mesures techniques pour les opérations à haute température pour éviter l'exposition aux vapeurs.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Type de Filtre recommandé:
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Protection des mains:
Matière des gants: Latex Naturel
délai de rupture: 480 min
Épaisseur du gant: 0,6 mm
Lapren®706
Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur.
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Porter selon besoins:
Lunettes de sécurité avec protections latérales
Pour produit en fusion :
Lunettes protectrices ou visière de protection faciale, assurant une protection complète des yeux

Protection de la peau et du corps:
Vêtement de protection
Porter des vêtements de protection contre la chaleur si on manipule le produit lorsqu'il est chaud.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	:	solide
(b) Couleur	:	blanc
(c) Odeur	:	faible odeur spécifique au produit
(d) Point de fusion/point de	:	92 - 126 °C

congélation

(e) Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
(f) Inflammabilité	:	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
(g) Limites inférieure et supérieure d'explo	:	Limite d'explosivité, inférieure Non applicable
	:	Limite d'explosivité, supérieure Non applicable
(h) Point d'éclair	:	> 230 °C Méthode: coupelle ouverte
(i) Température d'auto-inflammation	:	410 °C
(j) Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.
(k) pH	:	Non applicable
(m) Solubilité(s)	:	Hydrosolubilité: insoluble
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
(o) Pression de vapeur	:	Non applicable
(p) Densité et / ou densité relative	:	0,88 - 0,97 g/cm3
(q) Densité de vapeur relative	:	Non applicable
(r) Caractéristiques de la	:	donnée non disponible

particule

9.2 Autres informations

Caractéristiques du polymère	:	Contenu en microparticules de polymère synthétique (SPM) - 100 %	:	90
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.		
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible		
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Risque d´explosion de poussière , éviter l´accumulation de poussière et des charges électriques (étincelles)
Éviter toute exposition à une flamme nue ou à des températures supérieures aux conditions de traitement recommandées. Contacter Solstice pour toute question au sujet de conditions de traitement particulières.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts
Amines

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50
Espèce: Rat
Valeur: > 2.000 mg/kg

LDLo
Espèce: Souris
Valeur: 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):
donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation légère

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation légère

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:
Note: donnée non disponible

(f) Cancérogénicité:
Note: donnée non disponible

(h) STOT-exposition unique:
donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:
donnée non disponible

(j) Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Autres informations:
Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Le produit fondu peut provoquer de graves brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Une bioaccumulation est peu probable.
La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.
Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:Marchandise non dangereuse	IMDG:Marchandise non dangereuse	IATA:Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse
IMDG:Marchandise non dangereuse
IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

donnée non disponible

14.4 Groupe d'emballage
donnée non disponible

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE SEVESO III		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fi xées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaire australien des produits chimiques industriels
Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

A-C®
3A,6,6A,7,7A,8,8A,8AG,9,9A,9CF,9F,16,16A,617,617A,617FGA,820A,1810A

000000011455

Version 5.7	Date de révision 17.10.2025	Remplace 4